

Objet:	Normes d'encadrement pour la guidance psycho-médico-sociale dans l'enseignement en alternance
Circulaire:	Informative
Emetteur:	Directrice générale de l'Enseignement Obligatoire
Signataire:	Lise-Anne Hanse
Gestionnaire:	Direction générale de l'Enseignement Obligatoire
Contact:	Guy Blin, Rue Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles Tél: 02/690.85.03 - Mail: guy.blin@cfwb.be
Destinataire:	CPMS
Réseaux:	Communauté française - Libre et officiel subventionnés
Documents à renvoyer:	Non
Date limite d'envoi:	Non
Nombre de pages:	Texte: 2 pages Annexes: -
Mots-clés:	CEFA
Période:	Année scolaire 2007 - 2008

- Destinataires:**
- Aux Directions des centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française,
 - Aux Pouvoirs Organisateurs des Centres P.M.S. subventionnés par la Communauté française

Pour information:

- A l'Inspection des Centres P.M.S.
- Aux Fédérations des Pouvoirs Organisateurs (CPEONS - FCPL)
- Au Conseil Supérieur de la Guidance P.M.S.

Objet: Normes d'encadrement pour la guidance psycho-médico-sociale dans l'enseignement secondaire en alternance.

J'ai l'honneur de vous informer que les normes d'encadrement accordées en 2006-2007 en vue d'assurer la guidance P.M.S. des élèves de l'enseignement secondaire en alternance, sont prorogées pour une période d'un an débutant au 1^{er} octobre 2007.

L'encadrement supplémentaire CEFA 2007-2008 est donc fixé à:

- 1/4 de charge à partir de 12 élèves;
- 1/2 charge à partir de 24 élèves;
- 1 charge complète à partir de 72 élèves.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE.